MARLIEUX

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Une démarche en ligne **plus simple, plus et accessible à tous** qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

1. Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.

2. Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.

3. Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.

4. Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.

5. Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.

6. Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, des agents sont à votre disposition.

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Comment déposer mon dossier en ligne?

Votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.
Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

Les différentes étapes pour déposer mon dossier

Je me connecte grâce au lien
https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001235

Les demandes d'urbanisme ne pourront être déposées sur la boite mail de la Commune

LA DEMATERIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

L'agent en mairie pourra –t- il toujours m'aider à constituer mon dossier ?

Pour l'usager comme pour l'administration, la dématérialisation permet un gain de temps sur le traitement du dossier. Les agents seront davantage disponibles pour vous offrir un service de conseil et d'accompagnement sur le fond des dossiers.

Nos agents restent à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. Un espace dédié est à votre disposition à la Mairie de Marlieux , 1 Place de la mairie 01240 Marlieux.

Plus d'information contactez le secrétariat de la mairie
- Par courriel : mairie.marlieu@wanadoo.fr
- Par téléphone au : 04 74 42 86 30

Je n'ai aucune connaissance en informatique, vais-je y arriver ?

Afin d'accompagner les usagers dans la constitution de leur dossier électronique, le service d'aide aux administrés « France Services de la Dombes situé dans les locaux de la C*ommunauté de Communes de la Dombes met disposition un poste informatique avec un accompagnement au téléservice.*

A noter, le dépôt papier est toujours possible en Mairie, ou par l'envoi d'un courrier recommandé à l'adresse indiqué ci-dessus.